

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 161 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention en date du 5 février 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 30.000 euros au titre de l'année 2019 approuvé par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association La Caserne Ephémère et lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention annuelle ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association La Caserne Ephémère, au titre de l'année 2019, est fixée à 40.000 euros, soit un complément de 10.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 20841 - 2019-08486

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Caserne Ephémère, 24 rue Louis Blanc 75010 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized, cursive script.

Anne HIDALGO